



# Rapport

Date de la séance du CE : 8 mars 2021  
N° d'affaire : 2020.STA.1447

## **Grand Conseil ; coûts supplémentaires pour la session de printemps 2021, autorisation de dépenses. Crédit d'engagement Crédit d'objet et crédit supplémentaire**

### **1. Synthèse**

Les présentes dépenses à approuver, d'un montant maximal de 700 000 francs, serviront à financer les coûts supplémentaires de la session de printemps externe du Grand Conseil.

Les moyens nécessaires entraîneront probablement un nouveau dépassement du solde inscrit au budget 2021 du compte spécial du Grand Conseil, d'où la nécessité de demander un nouveau crédit supplémentaire.

### **2. Bases légales**

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 36 et suivants
- Loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), article 89
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 et suivants
- Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211), articles 118 et suivants

### **3. Session externe / coûts**

En raison de la situation particulière liée à la crise du coronavirus (et notamment des incertitudes quant à l'évolution du nombre de cas de COVID-19 et des nouvelles connaissances sur la transmission du variant du virus), le Bureau du Grand Conseil a décidé le 26 novembre 2020 d'organiser également la session de printemps en dehors des murs de l'Hôtel du gouvernement, pour que les distances entre les personnes présentes puissent être respectées. Il a en outre autorisé la présidence du Grand Conseil à prendre une décision de principe concernant le lieu et le cadre dans lequel serait organisée la session de printemps. La présidence a ensuite pris cette décision au 29 janvier 2021. Compte tenu des reports de la session d'hiver 2020 et du volume d'affaires relativement élevé, la session a été prolongée d'une semaine, ce qui entraîne des coûts plus élevés.

La session se déroulera à Berne, sur le site de BERNEXPO. Les séances plénières du Grand Conseil s'y tiendront dans la salle des fêtes, alors que les réunions des groupes et les séances des commissions auront lieu à l'Hôtel du gouvernement, sur le site de la caserne de Berne et dans la salle des fêtes de BERNEXPO.

Le port du masque est obligatoire de manière générale à l'intérieur. La présidence du Grand Conseil recommande aux personnes présentes le port du masque en tout temps, même lorsqu'elles s'expriment à la tribune. Cette règle s'applique sous réserve d'un durcissement des consignes et des exigences dictées par l'OFSP ou la cheffe de l'Office du médecin cantonal.

D'autres options ont été étudiées durant les travaux préparatoires (protections en plexiglas ou retour dans la salle du Grand Conseil p. ex.), lesquelles ont été jugées insuffisantes et/ou trop dispendieuses. De plus, la salle du Grand Conseil n'a pas la capacité suffisante pour permettre le maintien des distances. Il a aussi été question de permettre à d'autres personnes intéressées d'utiliser les équipements installés dans ce contexte : le parlement communal de la Ville de Berne tiendra deux séances en parallèle.

Le repas de midi est organisé individuellement. Là aussi, les règles relatives à la distance doivent être respectées. Aucune petite restauration n'est proposée entre les séances de l'après-midi et celles de la soirée pour limiter autant que possible le brassage entre les personnes. L'indemnité de repas selon l'article 128, alinéa 3 RGC est versée conformément à la pratique habituelle.

Lors des votes et des élections, les voix seront comptabilisées avec un système ad hoc, dont le logiciel devra être une nouvelle fois adapté aux besoins du Grand Conseil pour que les procès-verbaux et les résultats du programme de la session puissent être élaborés sous la forme voulue.

Les coûts supplémentaires estimés pour l'organisation de la session externe sur le site de BERNEXPO sont les suivants :

| Désignation                                                    | Montant en CHF |
|----------------------------------------------------------------|----------------|
| Location de la salle des fêtes de BERNEXPO                     | 165 000        |
| Equipements techniques / frais de tiers / coûts fixes BERNEXPO | 230 000        |
| (not., équipement, sonorisation, éclairage)                    |                |
| Charges de personnel externe BERNEXPO                          | 240 000        |
| (not., montage et démontage, régie, sécurité, nettoyage)       |                |
| Frais accessoires pour l'infrastructure BERNEXPO               | 30 000         |
| (not., étiquetage, déchets, transports)                        |                |
| Différents frais accessoires BERNEXPO                          | 15 000         |
| Imprévus                                                       | <u>20 000</u>  |
| <b>Total</b>                                                   | <b>700 000</b> |

Vu qu'il était impossible de prévoir les sommes supplémentaires nécessaires pour la session externe de printemps 2021, il faut s'attendre à ce que le solde du budget du compte spécial du Grand Conseil dépasse le montant accordé. En vertu de l'article 123 RGC, un crédit supplémentaire doit être demandé au Grand Conseil dès qu'un dépassement se profile.

